



UN BAFA CITOYEN 100 % FINANCÉ POUR LES JEUNES DU TERRITOIRE

Vichy Communauté, en partenariat avec les Francas de l'Allier et avec le soutien de la CAF, propose le dispositif BAFA Citoyen. Une opportunité unique pour six jeunes issus du territoire de bénéficier d'un accompagnement complet et d'un financement total de leur formation au **Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)**.

Un engagement au service de l'enfance et de la jeunesse

Ce dispositif s'adresse aux jeunes à partir de 16 ans, habitant l'une des 39 communes de Vichy Communauté, motivés par l'animation et souhaitant s'investir durablement dans les accueils de loisirs du territoire.

Seuls l'adhésion aux Francas d'un montant de 17 € reste à la charge du participant. L'intégralité des frais de formation est financée par Vichy Communauté, grâce à la convention d'objectifs et de financement signée avec la CAF de l'Allier.

Les 6 jeunes sélectionnés s'engagent à :

- Suivre l'intégralité du parcours BAFA (formation générale, stage pratique, session d'approfondissement) ;
- Réaliser leur stage pratique rémunéré d'une durée minimale de 14 jours dans un centre de loisirs de Vichy Communauté, au plus tard aux vacances de printemps 2026 ;
- Travailler ensuite 6 semaines par an pendant deux ans dans les centres de loisirs de Vichy Communauté, une fois diplômés.

Calendrier et modalités de participation

Les candidatures devront être déposées en ligne sur le site de Vichy Communauté, dans la rubrique « Emploi », entre le **1^{er} juillet et le 31 août 2025**. Une fois les dossiers reçus, un jury de sélection recevra les candidats lors d'entretiens organisés au cours de **la semaine du 8 au 13 septembre**.

Les six jeunes retenus seront ensuite inscrits à la session de formation générale du BAFA, organisée par les Francas de l'Allier, qui se déroulera à Vichy du **31 octobre au 7 novembre 2025**, pendant les vacances d'automne (sous réserve d'un minimum de 12 participants).

Critères de sélection

- Avoir au moins 16 ans ;
- Être domiciliés sur le territoire de Vichy Communauté ;
- Connaître le fonctionnement d'un accueil de loisirs (y avoir été enfant ou jeune) ;
- Avoir un intérêt pour l'animation et/ou un engagement associatif.
- Sur examen des conditions de ressources.

En permettant à des jeunes de s'engager dans l'animation avec un soutien financier fort, Vichy Communauté affirme son ambition pour la jeunesse, tout en renforçant l'attractivité des structures de loisirs locales.

Ce projet s'inscrit dans une démarche citoyenne, éducative et solidaire, soutenue par la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), qui prévoit une aide de 350 € par session de formation BAFA/BAFD aux collectivités qui prennent en charge l'inscription des jeunes.



DIRECTION DE LA COMMUNICATION - PRESSE

communication@vichy-communaute.fr
+33 (0)4 70 96 57 71 - +33 (0)4 70 96 57 31

2/2